LAPHO – Plan d'accessibilité pluriannuel pour le Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées

Objectif

Autisme Ontario s'engage à travailler à la pleine conformité avec les normes actuelles de la politique du *Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées*, le règlement 191/11, en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)*. Ce plan d'accessibilité de 2021 et 2022 décrit les politiques et les mesures qu'Autisme Ontario mettra en place pour améliorer les possibilités pour les personnes en situation de handicap[1] conformément aux exigences communiquées dans le cadre du Règlement de l'Ontario 191/11 sur les normes d'accessibilité intégrées.

Déclaration d'engagement

Autisme Ontario croit en l'égalité des possibilités et s'engage à fournir un environnement sans obstacle qui permet à toutes les personnes de préserver leur indépendance et leur dignité. En tant qu'organisation, elle exige et soutient les exigences énoncées dans la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et ses règlements connexes et s'efforcent de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap de manière opportune et efficace.

Préparer un plan

	Exigence	Activités	Livrables	Date de conformité
1.	**S'assurer que les sites Web et le contenu Web sont accessibles :** -Tous les sites Web publics et tout le contenu Web publié sur des sites Web publics après le 1er janvier 2012 doivent être conformes aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0, niveau AA du World Wide Web Consortium	-Évaluer le site Web et le contenu Web d'Autisme Ontario -S'assurer que le site Web d'Autisme Ontario et tout son contenu publié après le 1er janvier 2012 sont conformes aux WCAG 2.0, niveau AA -Effectuer des tests sur le site Web et le contenu Web d'Autisme Ontario	Site Web conforme aux normes WCAG 2.0, niveau AA	

[1] Dans la présente politique, le terme *personne en situation de handicap* est privilégié afin de mettre l'accent sur la personne avant le handicap et d'adopter un langage respectueux et inclusif, sauf lorsqu'il s'agit d'une référence à une loi, à un règlement ou à un document officiel utilisant le terme *personne handicapée*.

	Exigence	Activités	Livrables	Date de conformité
2.	**Rétroaction :** -Être en mesure de recevoir et de répondre à la rétroaction de la clientèle, du personnel et des membres du public en situation de handicap, sur demande -Les mécanismes de réception de la rétroaction doivent être dans un format accessible	-Accepter les plaintes, suggestions ou compliments dans divers formats -Inviter les utilisatrices et utilisateurs de nos services à fournir de la rétroaction sur la façon dont Autisme Ontario fournit des biens et des services aux personnes en situation de handicap de la manière suivante : • en personne • par téléphone • par écrit • par courriel • Site Web d'Autisme Ontario	Politique sur les normes de service à la clientèle d'Autisme Ontario Initiatives de rétroaction accessibles	Révisées et mises à jour en juillet 2021

	Exigence	Activités	Livrables	Date de conformité
3.	**Formation :** -Formation sur les exigences du *Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées* qui s'appliquent aux activités de l'organisation -Formation sur les obligations de l'organisation en vertu du *Code des droits de la personne de l'Ontario* -La formation doit être offerte à tout le personnel, à l'ensemble des bénévoles, aux personnes qui participent à l'élaboration des politiques de l'organisation et à toute personne qui fournit des	-Créer une politique de formation qui décrit les étapes qu'Autisme Ontario prendra pour répondre aux exigences du *Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées* (travailler ensemble : Le Code et la LAPHO) -Fournir une formation continue aux nouveaux membres du personnel ou lorsque les politiques d'accessibilité changent -Tenir des dossiers détaillés des personnes qui ont été formées et la date de la formation	Politique de formation Formation sur le *Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées* et le *Code des droits de la personne de l'Ontario*	Formation continue sur le *Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées* et le *Code des droits de la personne de l'Ontario*

	biens et des services au nom de l'organisation -**Suivi :** fournir une formation continue aux nouveaux membres du personnel ou lorsque les politiques d'accessibilité changent -Tenir des registres du nombre de personnes qui ont été formées et la date de la formation			

	Exigence	**Activités**	**Livrables**	**Date de conformité**
4.	**Établir un plan d'accessibilité pluriannuel qui décrit la façon dont l'organisation fait ce qui suit :** -Répondre à ses exigences en matière d'accessibilité en vertu du *Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées* - S'attaquer aux obstacles actuels à l'accessibilité -Prévenir et éliminer les futurs obstacles	-Créer un plan d'accessibilité pluriannuel qui décrit la façon dont Autisme Ontario respectera ses exigences en matière d'accessibilité en vertu du *Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées*, s'attaquer aux obstacles actuels à l'accessibilité et prévenir et éliminer les obstacles futurs	Plan d'accessibilité pluriannuel	Plan créé en juillet 2021 et révisé en juillet 2022 et 2025.
5.	**Suivi du plan d'accessibilité :** -Le plan d'accessibilité doit être révisé et mis à jour tous les cinq (5) ans	-Réviser et mettre à jour le plan d'accessibilité pluriannuel tous les cinq (5) ans -Veiller à ce qu'Autisme Ontario continue de respecter ses exigences en matière d'accessibilité en vertu du *Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées* -S'attaquer à tous les obstacles actuels à l'accessibilité et prévenir et éliminer les obstacles futurs	Plan d'accessibilité pluriannuel	Dernière révision : 2025

6.	**Le plan d'accessibilité est mis à la disposition du public :** -Le plan d'accessibilité doit être affiché sur les sites Web de l'organisation ou dans un autre lieu public -L'information doit être donnée à toutes les personnes qui la demandent -Le plan d'accessibilité doit être offert dans un format accessible	-Afficher le plan d'accessibilité pluriannuel sur le site Web d'Autisme Ontario -Fournir un plan d'accessibilité pluriannuel aux personnes, sur demande -Utiliser une technologie d'assistance pour évaluer le site Web et le contenu Web	Plan d'accessibilité pluriannuel	Plan révisé publié en juillet 2025

Révision et mise à jour

Ce document a été approuvé le 20 juillet 2022 et a été révisé et mis à jour en 2025.